

N° DEC-2024/25

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION « PARCOURS EN SCENES » POUR LE SPECTACLE
« MIKA APAMIAN – TOUR DE CHANT ROCK HISTORY » QUI SE DEROULERA
LORS DE LA FETE DE LA MUSIQUE LE VENDREDI 21 JUNI 2024**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par l'association « PARCOURS EN SCENES » ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer la convention avec l'association « PARCOURS EN SCENES » (*siège 10 place Pinel – 75013 PARIS*) relatif au spectacle « MIKA APAMIAN – TOUR DE CHANT ROCK HISTORY » ;

ARTICLE 2 : Dit que le spectacle durera 1h45 lors de la Fête de la Musique qui se déroulera le vendredi 21 juin 2024 ;

ARTICLE 3 : Dit que cette représentation se déroulera au sein de l'école du Parc ;

ARTICLE 4 : Dit que le montant de la prestation sera de 2 000 € net (*deux mille euros*) et que la commune aura à sa charge les repas de l'équipe du spectacle ;

ARTICLE 5 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Madame la Préfète.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 6 mai 2024

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage



Le Maire

Patrick RAUSCHER

